CHAMPIONNATS D'ILE DE FRANCE D'EPREUVES COMBINEES
Benjamin(es)s, Minimes (garçons et filles)
Dimanche 4 mars 2018 à Eaubonne

Epreuves :

- **Tétrathlon Benjamins** : 50m haies – Perche ou Longueur – Poids – 1000 m
- **Tétrathlon Benjamines** : 50m haies – Hauteur – Poids – 1000 m
- **Pentathlon Minimes masculins** : 50m haies – Hauteur – Poids – Perche ou Longueur – 1000 m
- **Pentathlon Minimes Filles** : 50m haies – Hauteur – Poids – Longueur – 1000 m

La hauteur des haies sera de 0,65 cm pour les Benjamines et Benjamins.

Date limite de réalisation des performances : dimanche 18 février 2018.

Qualifications :
Les **qualifications seront effectuées au bilan** et non plus sur engagements par les clubs. Ces qualifications seront effectuées le mardi 20 février 2018 et mises en ligne sur le site internet LIFA au plus tard le mercredi 21 février 2018.
Le nombre d'athlètes sélectionnés sera de 45 par catégorie, mais en masculins, un groupe « perche » sera constitué de 15 athlètes maximum, indépendamment de ceux qualifiés pour le groupe « longueur ».

Qualifications exceptionnelles :
Si l'athlète n'a pas fait de tétrathlon ou de pentathlon, un formulaire spécifique devra être rempli et envoyé à la ligue avant le lundi 19 février 2018 à 12 heures. Un **minimum de 4 performances correspondantes aux épreuves** devra être clairement indiqué. Epreuves qui devront avoir été réalisées depuis le 1er septembre 2017 et qui devront correspondre à celles des tétrathlons ou pentathlon.
Les formulaires sont en ligne sur le site internet de la LIFA, rubrique « compétitions » puis « formulaires LIFA ».

Qualification :
Dans chaque catégorie, sont institués des minima D (qualification directe).
Cette méthode de faire permet aux athlètes qui ont réalisés les minima directs de savoir qu'ils sont qualifiés et ce avant la date de parution de la liste des qualifiés sur le site internet de la LIFA.

Dans chaque catégorie, sont institués des performances planchers en dessous desquelles, les athlètes ne pourront être qualifiés.

	Benjamins	Benjamines	Minimes G	Minimes F
Minima D	1 300 pts	1 500 pts	2 100 pts	2 250 pts
Performances planchers	900 pts	1 000 pts	1 400 pts	1 500 pts
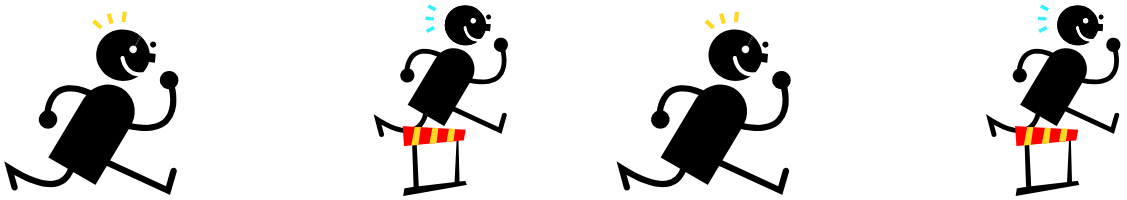
Désengagement :
Tout athlète qualifié et déclarant forfait, devra être désengagé avant **le lundi 26 février** afin de pouvoir proposer une qualification à des athlètes non initialement retenus et figurants sur liste d'attente.
Les désengagements se font directement sur internet jusqu'à la date fixée